RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 09/01/2025 - 4193 - 2008 B 25259 - 509 429 528 - "CLAIRSYS"

CLAIRSYS
Société par actions simplifiée au capital de 10 406 108 euros
Siège social : 72 avenue Henri Martin, 75116 PARIS 16
509 429 528 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le seize septembre,
A treize heures,

Monsieur Vincent GERONDEAU, agissant en qualité d'associé unique et Président de la société **CLAIRSYS**,

I - A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Les mandats de la société GEORGES REY CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur DRAY Emmanuel Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique décide que le mandat du Commissaire aux Comptes ne sera ni renouvelé ni remplacé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Vincent GERONDEAU
Associé unique

